



Cahier des Clauses Particulières aux prestations de gardiennage et de sécurité de L'Institut Martiniquais du Sport :

1. Informations Générales

Identification du Pouvoir Adjudicateur :

Nom de l'entité publique : Institut Martiniquais du Sport

Adresse du siège social : Quartier Mangot Vulcin, Route du Vert Pré

Numéro SIRET : 800 129 363 00019

Représentant légal : Monsieur Grégory EUPHROSINE

Service demandeur : Direction

Contact principal (pour le marché) : Madge SALOMON

Référence de la consultation : 2026-02-001

Modalités de remise des offres :

Les offres devront être transmises de façon dématérialisée conformément aux indications figurant dans l'avis d'Appel Public à la Concurrence et au Règlement de la Consultation (RC).

En vertu de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique, document consultable sur le site Légifrance, l'IMS se réserve le droit de négocier avec les soumissionnaires ou d'attribuer directement le marché à la suite de la première analyse des offres.

Date de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence : Mardi 17 février 2026

Date limite de réception des offres : 17 mars 2026

2. Contexte de l'IMS

Description du site associé à l'exécution du marché public :

- 7 hectares de terrain, environnement complet dédié au sport,
- 5 bâtiments distincts (bureaux, salles de formation, un restaurant et un dojo),
- 2 plateaux sportifs,
- 1 piste d'athlétisme,
- 1 parcours de santé,
- Et divers équipements pour la pratique sportive en plein air.

Une visite du site avec le fournisseur est possible sur demande.

Les objectifs principaux de ce marché

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de gardiennage selon le Code de la sécurité intérieure, à savoir la réalisation de prestations de gardiennage sur le site de l'Institut Martiniquais du Sport situé au quartier Mangot Vulcin. Cf. Code de la sécurité intérieure, Livre IV : activités privées de sécurité (articles L611-1 à L648-1).

En vertu du 3° de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique, la procédure mise en œuvre sera adaptée et autorise ainsi la pratique de la négociation au libre choix du pouvoir adjudicateur.

Description sommaire du besoin de gardiennage :

- Contrôle des accès,
- Sécurité des personnes,
- Prévention du vol,
- Surveillance.

3. Obligations de résultats :

Le marché est assorti d'une obligation de résultat au titre de laquelle le titulaire s'engage à effectuer les prestations pour l'IMS, sans aucune rupture de la continuité du service. Il s'agit de mettre en œuvre, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, les procédés et les ressources nécessaires à l'exécution des prestations décrites. Cf. Section 4 : Autorisation d'exercice des employés (Articles L612-20 à L612-23) :

- Assurer la sécurité des biens mobiliers et immobiliers,
- Prévenir les intrusions et les actes de malveillance,
- Contrôler les accès aux différents bâtiments et espaces du site,
- Garantir la sécurité des personnes présentes sur le site,
- Assister et orienter les visiteurs en cas de besoin.

Description des prestations attendues : Gardiennage quotidien en journée et /ou en soirée avec possibilité de renfort lors des manifestations ponctuelles à caractère événementiel accueillant jusqu'à 1500 personnes (Cf prestations supplémentaires éventuelles) :

- Accueil et information des visiteurs et usagers,
- Surveillance générale des locaux et des équipements,
- Gardiennage mobile: Effectuer des patrouilles régulières dans l'ensemble du complexe pour dissuader les actes de malveillance et identifier les éventuels problèmes de sécurité avec solution de relevé de passage,
- Un total 7 rondes sera demandé pour les journées longues (7h-23h),

- Avant de faire sa ronde l'agent devra s'assurer qu'aucune arrivée (Cf planning des locations des différentes salles) n'est prévue,
- Gardiennage ponctuel pour des Gardiennage ponctuel, événements spécifiques (planning prévisionnel, fourni de façon trimestrielle),
- Intervention sur alarme (annexe disponible sous demande),
- Gardiennage statique (contrôle des accès à l'entrée du site) : organiser et surveiller les entrées et sorties du public lors de manifestations, visites, locations, travaux, livraisons et accès aux différents équipements sportifs (le planning de réservation des espaces de locations sera consultable en ligne par l'agent de sécurité),
- Le gardiennage statique peut aussi impliquer de la vérification de badges, de l'orientation des visiteurs et de la gestion des éventuelles files d'attente.

Lors de grands événements organisés par l'IMS, l'institut remettra à l'agent un trombinoscope des personnalités attendues,

- Garantir la sûreté des stagiaires, des formateurs et du personnel administratif présents sur le site,
- Surveillance des systèmes de sécurité : activation/désactivation d'alarmes, consultation de vidéosurveillance,
- Alerte des services compétents (police, pompiers, etc.), des personnes à contacter en cas d'urgence en interne et procédure pour déclencher et éteindre l'alarme selon les procédures établies,
- Rédaction de rapports d'activités et d'incidents journalier (tenue d'un registre d'événements journalier en ligne consultable par l'IMS de façon dématérialisée.)
- Surveillance des équipements sportifs et informatiques : assurer la surveillance du CDI, des terrains sportifs des salles spécialisées, des vestiaires et des autres installations sportives pour prévenir les dégradations, les utilisations non autorisées ou les comportements dangereux.
- Sécurité des manifestations : Mettre en place des dispositifs de sécurité adaptés à la nature et à l'ampleur des événements accueillis (compétitions, tournois, événements ponctuels). Cela peut inclure la présence d'agents de sécurité, la gestion des accès spécifiques, comme fluidifier l'accès à la caserne des pompiers,
- Établissement d'un relevé périodique des heures effectuées.
- Respect des consignes de sécurité du site : Les agents devront se conformer scrupuleusement aux consignes de sécurité spécifiques au site,
- Engagement de confidentialité : Le fournisseur retenu aura l'obligation de confidentialité concernant toutes les informations dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre de l'exécution du marché. Un engagement écrit pourra être exigé,
- Gestion des clés et des codes d'accès : Le titulaire devra mettre en place des procédures sécurisées pour la gestion des clés et codes d'accès qui lui seront confiés.

4. Moyens et équipements mis à disposition

Par l'IMS :

1. Local de surveillance
2. Téléphone portable
3. Règlement intérieur
4. Ordinateur fixe
5. Identifiant pour accès au planning de réservations des espaces en ligne
6. Planning des interventions
7. Trombinoscope des membres du CA de l'IMS et des éventuelles personnalités lors des évènements ponctuels.
8. Plan du site
9. Lampes torches
10. Matériel de premiers secours (une seule trousse, bâtiment administratif)

5. Personnel de gardiennage

- **Nombre de gardiens souhaités :** 1 pour les prestations quotidiennes,
- **Nombre de gardiens souhaités ponctuellement :** A définir en cas de besoin et en fonction du calendrier prévisionnel des manifestations et dans les règles d'accueil des ERP lors des grands évènements.

6. Nature et étendue des prestations de gardiennage attendues : (Jour, nuit, week-end, jours fériés)

Horaires prévisionnels de gardiennage sous réserve de modifications éventuelles :

- Lundi : 07h00 => 23h00
- Mardi : 07h00 => 23h00
- Mercredi : 07h00 => 23h00
- Jeudi : 07h00 => 23h00
- Vendredi : 07h00 => 23h00
- Samedi : 07h00 => 23h00
- Dimanche : 07h00 => 23h00

Une présence 24h/24 et 7j/7 pourra être requise pour certains grands évènements.

La prestation de gardiennage sera aussi effectuée les jours fériés (calendrier trimestriel disponible sur demande)

Le présent marché comprend des prestations sur les horaires de semaines et week-end hors évènements. Des prestations supplémentaires éventuelles (couverture

d'un évènement spécifique, exemple : la fête du sport) pourront être intégrées dans le présent marché.

Adresse du site et coordonnées :

Institut Martiniquais du Sport
Quartier Mangot Vulcin-Route du Vert Pré
97232 Le Lamentin
Tél : 059638 38 00
direction@ims.mq
www.ims.mq
N°SIRET : 800 129 363 00019
Code APE : 85 51 Z
N° de déclaration d'activité : 97 97 30703 97

7. Exigences relatives au personnel de gardiennage /qualifications et compétences requises :

cf. Section 4 : Autorisation d'exercice des employés (Articles L612-20 à L612-23)

- Obligation de posséder une carte professionnelle de surveillance humaine ou de gardiennage en cours de validité, délivrée par le CNAPS,
- Formation SSIAP Niveau minimum requis : 2
- Formation aux premiers secours (PSC1 ou équivalent) souhaitable.
- Expérience professionnelle significative dans des fonctions similaires souhaitable,
- Bonne présentation,
- Langue maternelle : français,
- Tenue vestimentaire : Conforme aux usages de la profession, uniforme spécifique et identifiable, port du badge, chaussures fermées (interdit : ballerines, tongues, sandales, chaussures à talon),
- Formation continue: Les titulaires devront assurer la formation continue de leur personnel conformément à la réglementation en vigueur, Ordonnance n°2023-374 du 16 mai 2023 relative à la formation aux activités privées de sécurité a été prise sur le fondement de l'habilitation prévue à l'article 39 de la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés.

8. Processus de sélection du prestataire attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 à R. 2152-7 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres pour sélectionner la plus avantageuse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- **Valeur technique de l'offre (40%) :** Évaluation de la qualité de l'organisation du service, de la qualification et de l'expérience du

personnel proposé, de la compréhension des besoins, des moyens et équipements proposés, des procédures de sécurité et de remplacement ; éviter toutes les non-conformités en annexe.

- **Coût des prestations (50%)** : Analyse du coût global des prestations proposées,
- **Critère environnemental (10%)** : Analyse des émissions de gaz à effet de serre sur la base de la prévision de kilomètres parcourus pour analyser la prestation (transmission du relevé kilométrique), pour réaliser la prestation (empreinte carbone) avec les différentes modalités de transport choisies par le prestataire.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les meilleurs candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9. Modalités de suivi et d'évaluation de la prestation

- **Reporting** : Rapports (activités et incidents) dématérialisés devront être transmis façon journalière,
- **Réunions de suivi** : Prévoir une réunion mensuelle à distance sauf cas exceptionnel avec le service maintenance et une trimestrielle avec la direction,
- **Indicateurs de performance clés (KPI)** : Temps d'intervention (réactivité) en cas d'incidents, nombre d'incidents par mois, satisfaction des visiteurs,
- **Organisation du service** : Le titulaire devra présenter une organisation claire de son service de gardiennage, incluant la désignation d'un responsable de site et d'un interlocuteur privilégié pour le pouvoir adjudicateur,
- **Continuité du service** : Le titulaire devra assurer la continuité des prestations pendant toute la durée du marché, y compris en cas d'absence ou de remplacement d'un agent. Les modalités de remplacement devront être clairement définies dans l'offre,
- **Contrôle de la qualité des prestations** : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés pour s'assurer de la qualité des prestations réalisées,
- **Respect de la législation concernant le temps de travail** se réfère à l'ensemble des règles légales et conventionnelles qui encadrent la durée du travail, les repos, les pauses, et les heures supplémentaires pour les salariés. L'objectif principal de cette législation est de protéger la santé et

la sécurité des travailleurs, d'assurer un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, et de réguler l'organisation du travail,

- **Transmission de facture** : Établissement de relevé mensuel des prestations.

10. Conditions contractuelles

- **Durée prévisionnelle** : 4 ans
- **Modalités de renouvellement** : le marché sera de 2 ans pour la première période ; La reconduction de chaque période d'1 an sera effectuée de manière expresse pour une durée prévisionnelle totale de 4 ans, (avec extension potentielle liée aux prestations supplémentaires éventuelles)
- **Conditions de résiliation** : En cas de non-conformités (annexe disponible sur demande), l'IMS se réserve le droit de résilier le contrat selon la réglementation en vigueur,
- **Assurance** : Les entreprises individuelles ou les personnes morales exerçant les activités mentionnées au titre de l'article L612-5 du code de la sécurité intérieure doivent justifier d'une assurance couvrant leur responsabilité professionnelle, préalablement à leur entrée.

11. Cahier des Clauses Particulières (CCP)

Le présent Cahier des Clauses Particulières précise les dispositions administratives, juridiques et financières applicables au présent marché.

12. Renseignements complémentaires

Pour toute question relative au présent CCP, les candidats pourront s'adresser à :

Madge SALOMON
0696 05 21 18
m.salomon@ims.mq

